

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 8

Rubrik: Activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1944

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de francs et le **compte extraordinaire** avec un déficit de 928 millions de francs. A fin 1943, l'excédent des dettes de la Confédération représentait 5.553,6 millions de francs.

*
* *

S'il faut dégager une conclusion de cet exposé, je constaterai que la situation économique de la Suisse est encore relativement satisfaisante. Mais une très grande insécurité plane sur de nombreux secteurs de notre économie nationale. Il est probable que nous allons au devant d'une période

difficile au point de vue économique. D'autre part, nous devons faire face à des obligations sociales de plus en plus considérables. Les problèmes de l'exportation, du désendettement de l'agriculture, de la réorganisation des chemins de fer fédéraux et de l'assainissement des finances de la Confédération nous occuperont en premier lieu. Nous devons leur trouver une solution. C'est dire que le peuple suisse, pour y arriver, devra bander toutes ses forces et faire preuve d'une cohésion nationale totale.

Paul ROSSET,

Professeur à la Faculté de Droit de Neuchâtel.

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

PENDANT LES MOIS DE JUIN, JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 1944

Cette période a été riche en événements d'ordre militaire. Il en est résulté un ralentissement, puis un arrêt des relations économiques franco-suisse, d'où une forte diminution de l'activité de la Compagnie. Comme un moteur dont on coupe la source d'énergie, nous avons vu les rouages des différents Services tourner de plus en plus lentement, pour s'immobiliser bientôt.

Trois dates résument les événements militaires de ces derniers mois : le 6 juin, les armées alliées débarquent en Normandie ; le 24 août, elles entrent dans Paris libéré par les Forces Françaises de l'Intérieur ; le 12 septembre, elles atteignent la frontière allemande. On ne peut s'empêcher de se souvenir de trois autres dates de l'année 1940 : le 10 mai, les troupes allemandes pénétraient en Hollande, en Belgique et quelques jours plus tard en France ; le 13 juin, elles investissaient la capitale ; le 21 du même mois, le Gouvernement, réfugié à Bordeaux, signait l'armistice franco-allemand.

La Chambre de Commerce Suisse en France s'était également repliée sur les bords de la Gironde. Elle a connu alors, pendant ces mêmes mois de juin, juillet, août et septembre, un arrêt beaucoup

plus marqué de ses travaux que ce n'est le cas cette année.

Et quelle différence d'atmosphère : en 1940, tristes et découragés, nous nous demandions comment les relations économiques entre nos deux pays pourraient se renouer sous un régime d'occupation, dont la durée et les difficultés ont dépassé, malheureusement, nos prévisions les plus pessimistes. Aujourd'hui — comme notre Président l'écrit en tête de ce numéro — nous nous associons à la joie de nos amis français. Pleins d'espoir, nous marchons... vers la Paix ! Elle ne manquera pas de nous apporter la reprise des relations économiques franco-suisse et un nouveau développement de celles-ci, but poursuivi sans relâche par la Compagnie depuis sa fondation, le 16 novembre 1918.

*
* *

Au cours de ces derniers mois et malgré les événements rappelés ci-dessus, la Chambre de Commerce n'est pas demeurée inactive. En relisant les rapports rédigés par les chefs et sous-chefs de ses services, nous avons été heureux de constater qu'en

juin et juillet, ces collègues ont encore pu entreprendre des démarches en faveur des Membres de la Compagnie. Dans quelques cas, ces interventions ont abouti à des résultats favorables.

C'est ainsi que nous avons amené le Ministère de la Production industrielle à obtenir des autorités allemandes les wagons nécessaires au transport en Suisse de cristaux de Baccarat; ceux-ci comptent au nombre des trop rares produits français dont l'exportation au delà du Jura a pu être maintenue pendant les années écoulées; il n'est pas besoin de rappeler ici que pendant l'occupation de la France, la majeure partie de sa production agricole et industrielle a été exportée de force outre Rhin au plus grand détriment, en premier lieu, du pays et, ensuite, des relations économiques de la France avec ses clients traditionnels. Or, la Suisse a demandé, depuis longtemps, l'honneur de figurer en tête de ceux-ci. En effet, ses échanges avec la France ont toujours, en période de paix, laissé à celle-ci le solde actif le plus important, ses ventes en Suisse étant égales, en général, au double de ses achats dans ce pays. Pendant cette guerre, comme au cours du conflit de 1914-1918, la balance commerciale franco-suisse s'est renversée. Il s'agit là d'une situation exceptionnelle que nous verrons certainement se corriger dans les premières années qui suivront la fin des hostilités.

En attendant, la Chambre de Commerce a poursuivi, en juin et juillet derniers, ses efforts pour atténuer le déficit du « clearing » franco-suisse institué en octobre 1940. Ce déficit est né, précisément, de ce renversement de la balance commerciale entre la France et la Suisse. Il ne doit s'élever actuellement qu'à un peu plus de 50 millions de francs suisses ou 500 millions de francs français. Ainsi, la Chambre de Commerce poursuit une tâche utile en facilitant à ses Membres les formalités de versement auprès de l'Office français des Changes, à Paris, et auprès de l'Office suisse de Compensation, à Zurich. Elle est intervenue avec succès, en juin, auprès de la première de ces administrations pour réaliser un transfert de frais de régie en faveur d'une fabrique de papier et un autre transfert relatif aux frais de construction en Suisse d'un outillage auquel l'industrie française est intéressée.

Pendant ce même mois, le Contentieux de la

Compagnie, entre autres affaires, a pu régler à l'amiable, après une longue et volumineuse correspondance, un conflit entre un fabricant suisse et son représentant en France. En juillet, une série d'affaires litigieuses, pour une importante société métallurgique de Suisse, a pu être également liquidée après de nombreuses démarches auprès des débiteurs en France.

S'il faut noter l'augmentation du nombre des créances suisses, dont le recouvrement en France a été confié récemment à notre Contentieux, il y a lieu de signaler spécialement les efforts tentés par ce Service pour obtenir, en Suisse, le paiement d'engagements vis-à-vis de créanciers français. Un important dossier a pu être liquidé en juillet pour le compte d'une maison d'édition de Paris. Par contre, des débiteurs n'ayant pas donné suite à nos sollicitations réitérées, ces affaires ont été remises à l'Office des Poursuites en Suisse.

Dans le domaine de l'organisation de la vente en France de marchandises suisses, comme dans celui de la vente en Suisse de marchandises françaises, la Chambre de Commerce continue à préparer la reprise du commerce franco-suisse au lendemain de la guerre. Ce travail consiste à mettre en rapport les industriels de l'un des pays avec les sociétés de vente, représentants de commerce, agents généraux, courtiers, etc. de l'autre pays, susceptibles d'y écouler leurs produits. Actuellement, si les offres des premiers sont rares, les demandes des seconds affluent de tous côtés. A fin juillet, nous avons 221 demandes en cours, émanant de personnes en France désireuses de représenter des maisons suisses et 18 offres de maisons suisses prêtes à confier leur représentation pour la France. Par contre, dans le sens France-Suisse, nous totalisons, toujours à fin juillet, 19 demandes et 52 offres. Dans quelques cas, peu nombreux encore, nous avons fait coïncider certaines de ces offres et demandes. Pour les autres, nous poursuivons nos recherches, pour autant qu'elles ne soient pas arrêtées momentanément par les grandes difficultés, pour ne pas dire l'impossibilité, de correspondre et de voyager en France et, plus encore, entre la France et la Suisse.

* * *

Au début du mois d'août, les secrétaires et

employés de la Compagnie prenaient leurs vacances, la plupart renonçant à quitter Paris, vu le manque de transports. Pendant ce temps, une permanence était assurée au siège de la Chambre de Commerce, pour s'occuper des affaires urgentes et pour assurer l'acheminement de la correspondance commerciale destinée à la Suisse. Mais dès le 11 août (date du dernier départ), la désorganisation des services allemands d'occupation nous amena à ne plus expédier nos courriers. Le nombre des lettres envoyées en Suisse, pendant les mois de juin et juillet, avait encore été, respectivement, de 5.438 et 5.276. Mais les délais de transmission avaient tendance à augmenter de plus en plus, atteignant même 38 jours dans certains cas.

Du 21 au 28 août, les bureaux de la Compagnie furent complètement fermés vu le danger qu'il y avait à circuler dans les rues, où se déroulaient les combats que l'on sait. C'est pendant cette semaine historique que l'un des Administrateurs suppléants et l'un des Secrétaires de la Chambre de Commerce furent blessés, le premier plus grièvement que le second, mais tous deux sans danger pour leur vie, heureusement.

Au cours du mois de septembre, nous avons liquidé des travaux demeurés en suspens pendant l'été. Nous avons pris contact avec le Ministère de la Production industrielle et celui des Finances; nous avons examiné dans quelles conditions les affaires entamées avant les événements de cet été pourront être reprises et poursuivies, en particulier certaines commandes d'après-guerre passées depuis

quelques mois. Mais il faudra patienter quelques semaines encore, car avant de pouvoir échanger des lettres et voyager, il sera difficile de renouer des affaires entre les deux pays. A ce sujet, nous nous tenons en étroite liaison également avec le Ministère des Postes, Télégraphe et Téléphone, et avec celui de l'Intérieur, de même qu'avec la Préfecture de Police. Sitôt que des décisions pourront être prises pour la correspondance et les visas à destination de la Suisse, nous en informerons immédiatement nos Membres résidant en France, de même que ceux domiciliés en Suisse seront renseignés par notre Secrétariat de Bâle.

*
* *

Nous n'avons pu, dans cette chronique, que relater ce qu'a été l'activité de notre Compagnie à Paris. Il nous tarde de savoir ce qu'il est advenu de nos Sections en province et de notre Bureau pour la Suisse, de même que de tous nos Administrateurs qui n'habitent pas Paris.

En terminant, nous faisons le vœu que le contact soit bientôt rétabli entre les différents organes de la Chambre de Commerce et qu'ils puissent tous reprendre une féconde activité en faveur des relations économiques et de la traditionnelle amitié entre la France et la Suisse.

Gérard de PURY.

Directeur général de la Chambre de Commerce
Suisse en France.